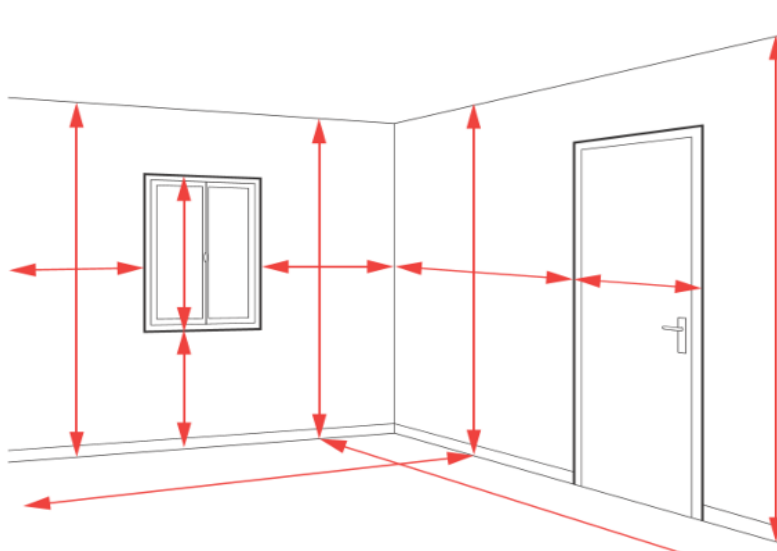


Conception de mon projet de Salle de bains Fiche projet



La prise de cote ou relevé de vos mesures



The diagram shows a room with a window on the left wall and a door on the right wall. Red arrows indicate the following measurements:

- Vertical arrows for wall heights and ceiling heights.
- Horizontal arrows for wall lengths and window widths.
- Diagonal arrows for the overall room dimensions (length and width).

Mes cotations	U	Long L	Larg l
Longueur/largeur de la pièce	m		
Hauteur sous plafond (HSP)	m		
Surface de la pièce L* l	m ²		
Mur 1 Surface en m ²	m/ m ²		
Mur 2 Surface en m ²			
Mur 3 Surface en m ²			
Mur 4 Surface en m ²			
Porte 1	m		
Porte 2			
Fenêtre 1 Hauteur sol et fenêtre 1	m		
Fenêtre 2 Hauteur sol et fenêtre 2			
Fenêtre 3 Hauteur sol et fenêtre 3			
Fenêtre 3 Hauteur sol et fenêtre 3			

Notes et détail du projet

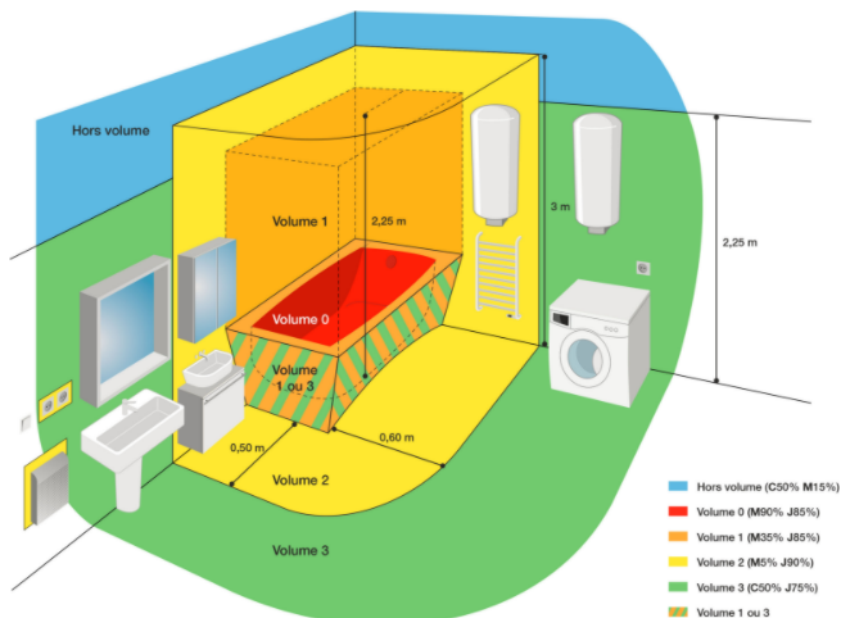
Sanitaire	Larg	Long	Prof	Existant	Ajouter ou à changer	Description ou information
Baignoire						
Receveur de douche						
Portes de douche/parois						
Meuble / vasque (s)						
Robinetterie (s)						
Bidet						
WC						
Faïence mur 1 Faïence mur 2 Faïence mur 3 Faïence mur 4						
Carrelage sol						
Sèches-serviettes						
Aérateur						
Chauffe-eau						
Sol pvc						
plinthes						

Ce que je dois savoir pour une salle de bains bien pensée

Bien connaître les réglementations et les normes à respecter dans une salle d'eau, c'est l'assurance de faire le bon choix en toute sécurité.

Réglementation électrique

Dans la salle de bains, tous les circuits électriques d'éclairage (sauf basse tension), de chauffage et les autres appareils doivent être protégés par un dispositif DRHS (disjoncteur différentiel haute sécurité 30 mA), qui coupe automatiquement le courant en cas de fuite. Il est impératif de respecter les règles de sécurité afin d'éviter tous risques d'électrocution. La norme NF C 15-100 définit avec clarté 4 zones de la salle de bains et les équipements électriques qui y sont admis :



Volume 0 il s'agit de l'intérieur de la douche ou de la baignoire et il n'y est admis que des appareils électriques de basse tension (12 V).

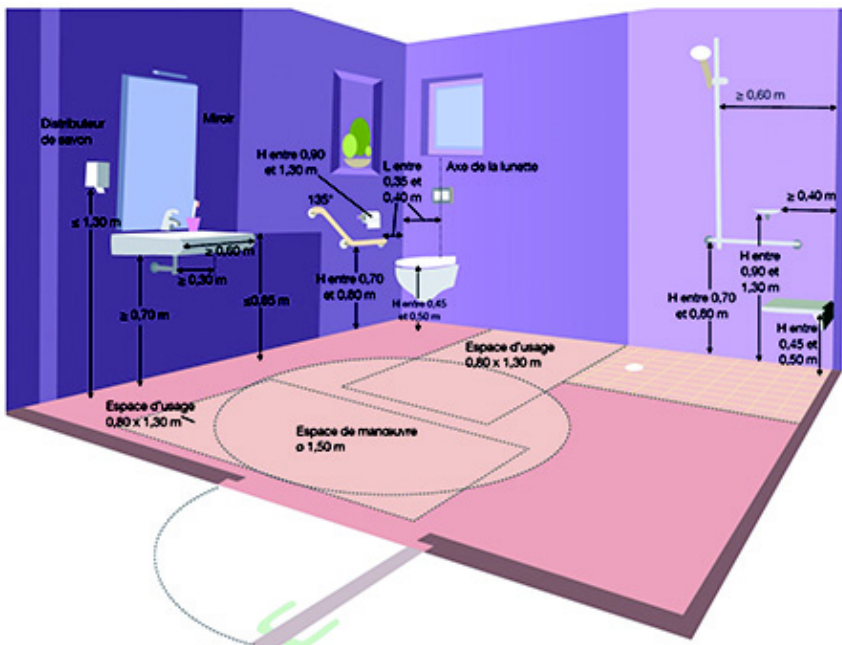
Volume 1 (au-dessus du fond de la baignoire) : un chauffe-eau instantané ou un chauffe-eau à accumulation horizontal est admis.

Volume 2 (correspond à une distance de 60 cm par rapport au volume 1) : il est possible d'installer certains appareils de chauffage, des éclairages de classe I et des prises pour rasoir.

Volume 3 (à 2,40 m du volume précédent) : sont autorisés tous les appareils de chauffage, lave-linge ou sèche-linge et les prises de courant classiques.

Accessibilité des personnes à mobilité réduite

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est une obligation dictée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Pour la salle de bains, un certain nombre de règles sont à respecter pour réaliser un espace sans obstacle.



Salle de bains et WC accessibles

L'espace de manœuvre d'un diamètre de 1,50 m permet d'effectuer un demi-tour en fauteuil roulant dans la salle de bains ou les WC. Obligation de prévoir un espace d'usage 0,80 x 1,30 m.

Barre d'appui

La barre d'appui ergonomique comporte une partie horizontale pour permettre le transfert du fauteuil vers la cuvette, et une partie oblique qui permet de se relever aisément.

Cuvette

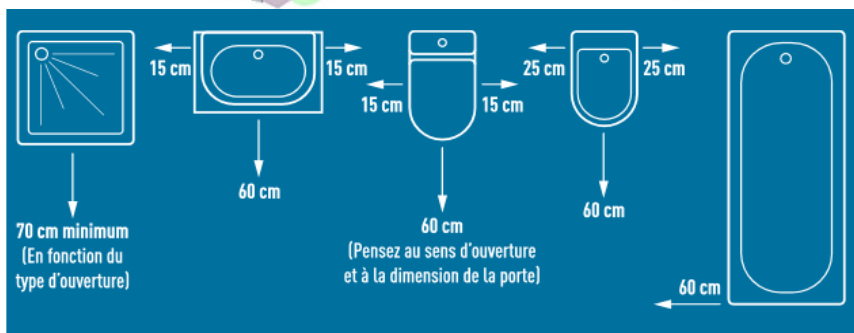
Il est recommandé de positionner la cuvette de manière à ce que l'axe de la lunette soit à une distance comprise entre 0,40 m et 0,50 m du mur où est adossée la cuvette.

Eclairage

L'éclairage artificiel du WC doit privilégier l'emploi de dispositifs de détection de présence.

Douche

Les équipements doivent être facilement manœuvrables pour les personnes ayant des difficultés de préhension

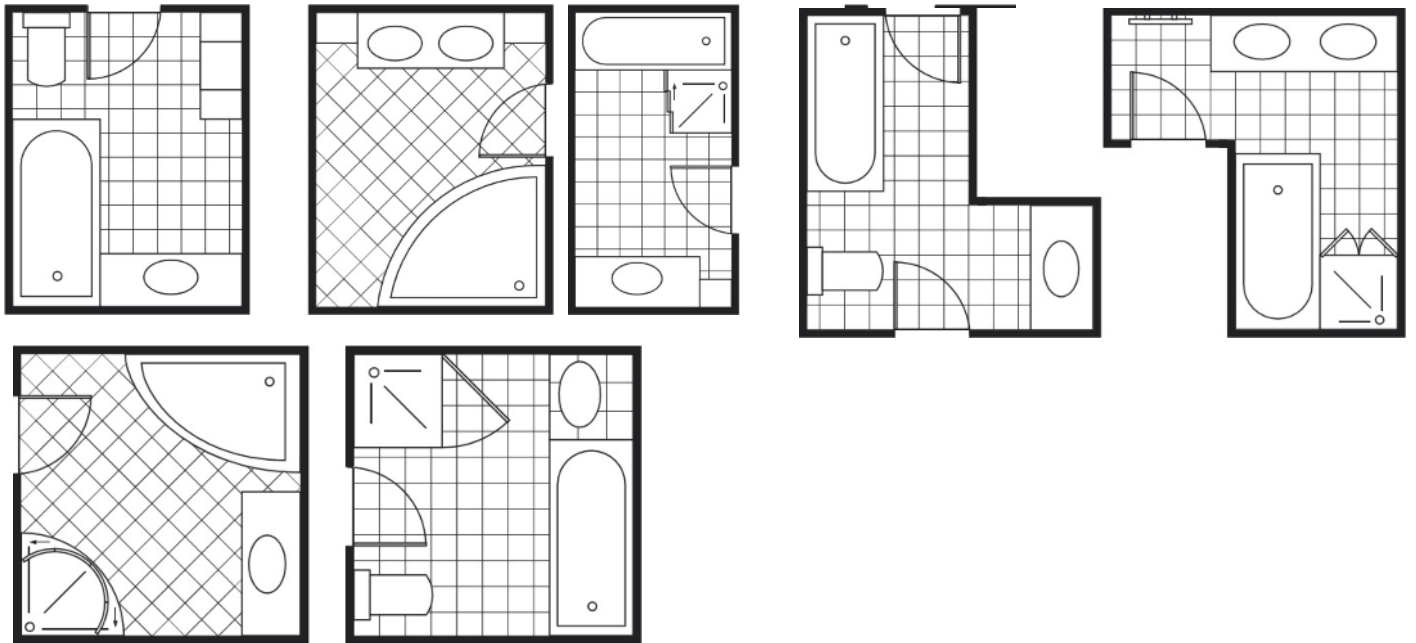


Plan d'aménagement futur ou actuel

Surface < 6 m²



Surface < 9 m²



Surface > 9 m²

